

Informations de base	
<b>2015/0225(COD)</b>  COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement  Modification Règlement (EU) No 575/2013 <a href="#">2011/0202(COD)</a> Voir aussi <a href="#">2015/0226(COD)</a>	
<b>Subject</b>  2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	KARAS Othmar (PPE)	28/11/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive  FERNÁNDEZ Jonás (S&D) SWINBURNE Kay (ECR) THEURER Michael (ALDE) KARI Rina Ronja (GUE/NGL) SCOTT CATO Molly (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD) MONOT Bernard (ENF)	
Commission pour avis			
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission	DG de la Commission	Commissaire	

européenne	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	HILL Jonathan
Comité économique et social européen		